

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du  
Milieu Aquatique

SITE NATURA 2000 FR1100814  
« LE PETIT MORIN DE VERDELOT A SAINT-CYR-SUR  
MORIN »

BILAN 2021 DE L'ANIMATION DU DOCOB



Février 2022



**Illustrations de couverture :**

Le Petit Morin

Chabot (*Cottus perifretum*)

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)

© FDAAPPMA 77

# TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
1.1	Le DOCOB et le site Natura 2000 .....	5
1.2	L'animation .....	5
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de rivière 5	
1.4	Missions de la structure animatrice .....	6
<b>2</b>	<b>Information, communication, sensibilisation .....</b>	<b>6</b>
2.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media .....	6
1.1.1.	Site Internet .....	6
1.1.2.	Supports pédagogiques.....	6
2.2	Animations pédagogiques .....	7
1.1.3.	Animation auprès des scolaires.....	7
2.3	Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site .....	7
2.4	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site .....	7
1.1.4.	Participation aux formations, rencontre, colloques.....	7
1.1.5.	Participation aux journées d'échanges Natura 2000.....	7
<b>3</b>	<b>Évaluation des incidences des projets.....</b>	<b>7</b>
3.1	Projet et travaux soumis à EIN.....	7
3.2	Conseils pour projet et travaux non soumis à EIN .....	8
3.3	Sensibilisation suite à des travaux impactant et signalements .....	8
<b>4</b>	<b>Suivis scientifiques et techniques .....</b>	<b>8</b>
4.1	Inventaires piscicoles .....	8
4.2	Etat des connaissances sur les populations de mulette épaisse ( <i>Unio crassus</i> ) .....	9
<b>5</b>	<b>Veille a la coherence des politiques publiques et programme d'actions sur le site.....</b>	<b>9</b>
5.1	Partenariats .....	9
5.2	Contrat Global d'Actions Vallée de Marne (CGAVaMa) .....	9
5.3	Aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la Nebourg .....	9
5.4	Conciliation de la pratique du canoë-kayak avec la préservation des milieux aquatiques .....	9
<b>6</b>	<b>Contractualisation et Gestion de l'habitat et des espèces .....</b>	<b>10</b>
6.1	Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres .....	10
6.2	Animation des chartes Natura 2000.....	10

6.3	Animation des contrats Natura 2000.....	10
6.4	Animation des MAEC .....	10
6.1	Autres contrats .....	11
1.1.6.	Projet de restauration de la continuité écologique de deux moulins à Villeneuve sur Bellot .	11
6.2	Animation foncière.....	11
<b>7</b>	<b>Gestion administrative et financière ; animation de la gouvernance du site .....</b>	<b>12</b>
7.1	Organisation de la gouvernance du site.....	12
1.1.7.	Organisation de réunion du comité de pilotage.....	12
1.1.8.	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat.....	12
7.2	Gestion administrative et financière.....	12
7.3	Mise à jour du DOCOB.....	12
<b>8</b>	<b>Synthese .....</b>	<b>13</b>

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1	: Territoire PAEC Vallée du Petit Morin porté par la CA77 (Source : CA77).....	11
Figure 2	: Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 Petit Morin pour l'année 2021 .....	13

# 1 PREAMBULE

## 1.1 Le DOCOB et le site Natura 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné, le 13 avril 2007, au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), comme **Zone Spéciale de Conservation** sur 4,38 ha, pour un linéaire de 23 km de cours d'eau.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 27 mars 2009, et l'animation du site a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Le périmètre a été étendu à la Vallée du Petit Morin sur 3 589 ha. Le nouveau périmètre a été validé par la commission européenne en 2019.

Pour donner suite à l'extension du périmètre, la réactualisation du nouveau DOCOB est en cours de finalisation.

## 1.2 L'animation

La **Communauté de communes des 2 Morin** a été désignée pour porter l'animation du site.

Elle a passé un marché à bon de commande pour l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour la **période 2018/2021**. La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été retenue pour assurer cette mission **pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de cours d'eau**.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'animation du site depuis 2012.

Le présent bilan s'étend du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

## 1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de rivière

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence par les espèces et habitats de cours d'eau suivant :

- ❖ De sept espèces d'intérêt communautaire :
  - ✓ Le chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) ;
  - ✓ La lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) ;
  - ✓ La mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).
  - ✓ L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* - Code Natura 2000 : 1092)
  - ✓ Le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata* - Code Natura 2000 : 1193),
  - ✓ Le triton crêté (*Triturus cristatus* - Code Natura 2000 : 1166),
  - ✓ Le cuivré des Marais (*Lycaena dispar* - Code Natura 2000 : 1060).
  
- ❖ De treize habitats d'intérêt communautaire :
  - ✓ Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (*Charetea fragilis* - Code Natura 2000 : 3140-1)
  - ✓ Rivières des étages planitiaires à montagnard (*Ranunculion fluitantis* - *Callitriche-Batrachion* – Code Natura 2000 :3260)
  - ✓ Prairies de fauches de basse altitude (*Arrhenatherietea elatioris* – Code Natura 2000 :6510)
  - ✓ Ourlets sciaphiles (*Galio aparines* - *Urticetea diocae* – Code Natura 2000 :6430)
  - ✓ Ourlets héliophiles (*Galio aparines* - *Urticetea diocae* – Code Natura 2000 : 6430)
  - ✓ Hêtraies chênaies mésophiles acidiclinales à calcicoles (exposition Nord et Sud) (*Querco roboris* - *Fageta sylvaticae* - Code Natura 2000 : 9130)
  - ✓ Herbiers annuels libres des eaux calmes (*Lemnetea minoris* – Code Natura 2000 : 3150)
  - ✓ Gazons annuels des sols temporairement inondables (*Juncetea bufonii* – Code Natura 2000 : 3130)

- ✓ Végétations des sources et suintements (Montio fontanae - Cardaminetea amarae – Code Natura 2000 : 7220)
- ✓ Mégaphorbiaies (Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium – Code Natura 2000 : 6430)
- ✓ Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (Sedo albi - Scleranthetea bien-nis – Code Natura 2000 – 6110)
- ✓ Frênaies de ravins et de pentes fraîches (Querco roboris - Fageta sylvaticae – Code Natura 2000 :9180)
- ✓ Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Querco roboris - Fageta sylvaticae – Code Natura 2000 : 91E0)

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- ✓ Objectif 1 : Restauration de la libre circulation des espèces de la Directive,
- ✓ Objectif 2 : Restauration des habitats d'espèces,
- ✓ Objectif 3 : Amélioration de la qualité de l'eau,
- ✓ Objectif 4 : Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains du site.

Pour atteindre ces objectifs, 23 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

## 1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

## 2 INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

### 2.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

#### 1.1.1. Site Internet

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2021 lorsque cela a été nécessaire avec l'ajout des bilans, des supports de communication et des compte-rendu de réunion.

#### 1.1.2. Supports pédagogiques

Une nouvelle plaquette de présentation du site Natura 2000 a été créée en début d'année. Cette plaquette à destination du grand public a été transmise à toutes les personnes rencontrées en 2021 ainsi qu'aux élèves ayant bénéficié d'une animation en classe.

Un nouvel Infosite a également été créé et diffusé en début d'année. Il s'agit du troisième numéro de ce bulletin d'information. Il présente les actions réalisées sur le site Natura 2000 en 2020 et il consacre une page à un sujet en particulier. Pour ce numéro, il s'agit du suivi de la mulette épaisse sur le Vannetin et de l'utilisation de l'ADN environnemental.

## **2.2 Animations pédagogiques**

### **1.1.3. Animation auprès des scolaires**

Une animation a eu lieu le 21 octobre 2021 pour deux classes de l'école primaire de Verdelot. Au total, 46 élèves allant du CE2 au CM2 ont pu être sensibilisés sur le site Natura 2000 du Petit Morin ainsi que sur les différents aspects de la rivière.

## **2.3 Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site**

Tout au long de l'année, nous répondons aux questions des élus, riverains et usagers du site. En 2021, nous avons par exemple été interpellés sur des problèmes de ruissellement sur la commune de la Trétoire.

Nous sommes également en contact régulier avec l'AAPPMA de la Vallée du Petit Morin.

## **2.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site**

### **1.1.4. Participation aux formations, rencontre, colloques**

En 2021, nous avons participé à la formation en phytosociologie organisée par le CBNBP dans la réserve de la Bassée.

### **1.1.5. Participation aux journées d'échanges Natura 2000**

Nous avons participé aux journées d'échanges du réseau Natura 2000 :

- ✓ Rencontre nationale des élus en visioconférence en novembre 2021

## **3 ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS**

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

### **3.1 Projet et travaux soumis à EIN**

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de la procédure des EIN :

- ✓ DIG d'entretien du Petit Morin,
- ✓ Création d'un chemin dans ENS de la Nebourg,
- ✓ Course cycliste entre Villeneuve sur Bellot et Montdauphin.
- ✓ Ultratrail de St Cyr sur Morin
- ✓ Travaux d'urgence de restauration de berge au niveau de la piscine de Bellot

Nous avons conseillé les collectivités et propriétaires, porteur des projets, ainsi que les prestataires sur l'évaluation des incidences mais les avons aussi informés des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large.

Nous les avons informés sur des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les avons conseillés sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet.

Nous avons suivi toutes les phases des différents projets.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction du dossier d'EIN.

### 3.2 Conseils pour projet et travaux non soumis à EIN

Certains projets qui auraient été soumis à la procédure de l'évaluation des Incidences Natura 2000 sont adaptés sur nos conseils pour éviter tout impact sur le site Natura 2000. Ils ne sont alors plus soumis à procédure.

Nous avons été consultés pour des projets qui ne sont pas soumis à la procédure de l'évaluation des Incidences Natura 2000. Toutefois, nous conseillons les porteurs de projets pour éviter tout impact sur le site Natura 2000.

Les projets suivants ont été suivis :

- Travaux d'aménagement au niveau de la berge du ru de la Fonderie à Saint-Ouen-sur-Morin

### 3.3 Sensibilisation suite à des travaux impactant et signalements

Lors de ses visites sur le terrain, lorsque nous observons des travaux réalisés sans évaluation des incidences Natura 2000 ou des dommages sur le site Natura 2000. D'autres dommages lui sont signalés par des riverains ou des élus.

L'OFB, la DDT et la DRIEE sont systématiquement informés.

En 2021, les dommages suivants ont été signalés :

- ✓ Utilisation de produits phytosanitaires en bordure du Petit Morin sur près de 4km.

## 4 SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les suivis suivants ont été réalisés dans le cadre des suivis scientifiques du site cette année :

- ✓ Inventaires piscicoles par pêche électrique

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Site Natura 2000 1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » - Bilan du suivi scientifique 2021 » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2022). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000.

### 4.1 Inventaires piscicoles

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) et lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées :

Cinq stations existent sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » au début de la phase d'animation du site.

Quatre stations sont pêchées par paire, en alternance, tous les 2 ans depuis 2014 :

- ✓ PMORI\_04 – Villeneuve sur Bellot,
- ✓ PMORI\_02 – Le pont de Sablonnières,
- ✓ PMORI\_03 – La Forge à La Trétoire,
- ✓ PMORI\_05 – Saint Ouen sur Morin.

Cette année la station de Villeneuve-sur-Bellot ainsi qu'une nouvelle station située à Bellot ont été prospecté. La station au niveau du moulin de la Nebourg a également été inventoriée dans le cadre des travaux des restauration de la continuité écologique en projet sur le secteur.

### Conclusions principales :

Les peuplements piscicoles présent sur le Petit Morin sont déséquilibrés par rapport au peuplement théorique attendu. Les espèces prédatrices sont très peu présentes ce qui entraîne une surpopulation de certaines espèces accompagnatrices de la truite telles que le chabot. Par ailleurs, les espèces cyprinicoles d'eaux vives sont très peu abondantes alors qu'elles sont majoritaires en théorie. Il en est de même pour les espèces d'eaux calmes comme le brochet. Concernant la lamproie de Planer, autre espèce d'intérêt communautaire, l'espèce a seulement été observé sur les deux stations de Villeneuve-sur-Bellot inventorié en 2021. Ces résultats d'inventaires piscicoles sont le reflet de la fragmentation de la rivière par les nombreux ouvrages de moulins qui cloisonnent les populations piscicoles et qui dégradent leurs habitats. L'ouverture de certains vannages de moulins ont permis le rétablissement partiel des continuités écologiques et la restauration des habitats piscicoles.

## **4.2 Etat des connaissances sur les populations de mulette épaisse (*Unio crassus*)**

En début d'année 2021, un rapport faisant l'état des connaissances sur les populations de mulette épaisse sur les sites Natura 2000 rivière de Seine-et-Marne à été réalisé. Ce rapport est disponible sur demande auprès de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne.

# **5 VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS SUR LE SITE**

## **5.1 Partenariats**

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques et des projets sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CG77, SMAGE des 2 Morin, Syndicat du Petit Morin, ...).

## **5.2 Contrat Global d'Actions Vallée de Marne (CGAVaMa)**

Ce dispositif, proposé par AESN aux collectivités territoriales, permet de programmer et mettre en œuvre des actions coordonnées et ambitieuses en faveur de la ressource en eau (nappes, rivières, zones humides) à une échelle hydrographique cohérente. La Communauté de communes des 2 Morin est signataire de ce contrat. Il concerne une partie du bassin versant amont du Petit Morin et en particulier la commune de Verdelot pour le site Natura 2000.

Nous nous assurons de la cohérence du projet avec les enjeux Natura 2000.

## **5.3 Aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la Nebourg**

Nous participons au comité de pilotage d'aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la Nebourg. Il est prévu l'ouverture d'un sentier pédestre pour lequel nous avons été consulté.

## **5.4 Conciliation de la pratique du canoë-kayak avec la préservation des milieux aquatiques**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des deux Morin est une structure de coopération intercommunale qui assure la mise en œuvre du SAGE des deux Morin sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin. Le SAGE est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant.

Le SAGE a pour but de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux

aquatiques sensibles et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau.

L'enjeu 7 du SAGE des deux Morin est « Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre elles et avec la préservation du milieu naturel ».

Le 9 juin 2021, une réunion sur le terrain a été organisée par l'animatrice du SAGE et le Comité Ile de France de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) afin de voir le parcours de randonnée nautique du Petit Morin et de définir l'emplacement des panneaux d'informations qui comptent y être installé ainsi que leur contenu. Les aménagements à réaliser sur plusieurs sites d'embarcation potentiels ont également été discutés.

L'intérêt des parcours de randonnée nautique est de renforcer le tourisme et l'attractivité du territoire, de soutenir les clubs de canoë-kayak associés à la FFCK et de mettre en avant le patrimoine naturel et historique de Seine-et-Marne. Ces parcours sont aussi une occasion pour sensibiliser les futurs usagers aux enjeux environnementaux sur les cours d'eau, notamment par la mise en place d'une signalétique.

## **6 CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPÈCES**

### **6.1 Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres**

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris.

Nous exposons les outils Natura 2000 à chaque propriétaire rencontré.

### **6.2 Animation des chartes Natura 2000**

La charte de la FDAAPPMA77 a été renouvelée en 2019. Cela représente une surface engagée de 0,844 ha. L'AAPPMA qui utilise le terrain a été sensibilisée aux enjeux Natura 2000 et au respect des engagements de la charte.

En fin d'année 2021, des propriétaires riverains du ru de la Fonderie à St-Ouen-sur-Morin seraient intéressés par la signature de la charte Natura 2000 pour leur parcelle. La charte leur sera proposée dès que nouveau DOCOB sera approuvé par arrêté préfectorale et l'animation du site renouvelée.

### **6.3 Animation des contrats Natura 2000**

Aucun contrat Natura 2000 n'a été signé sur le site en 2021 du fait de l'attente de la validation du nouveau Document d'Objectifs.

Néanmoins, des contacts ont été pris au cours de l'année avec des propriétaires potentiellement intéressés par la réalisation de contrat. En octobre 2021, un propriétaire de la commune de Bellot nous a contacté car il souhaiterait réaliser un contrat dans le cadre de la réhabilitation d'une zone humide et de la création d'une mare sur une parcelle d'environ 2000m<sup>2</sup>. Nous avons également rencontré la commune de Bellot qui serait également intéressée par la réalisation de contrats Natura 2000 dans le cadre de différents projets.

### **6.4 Animation des MAEC**

Depuis 2016, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée uniquement par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

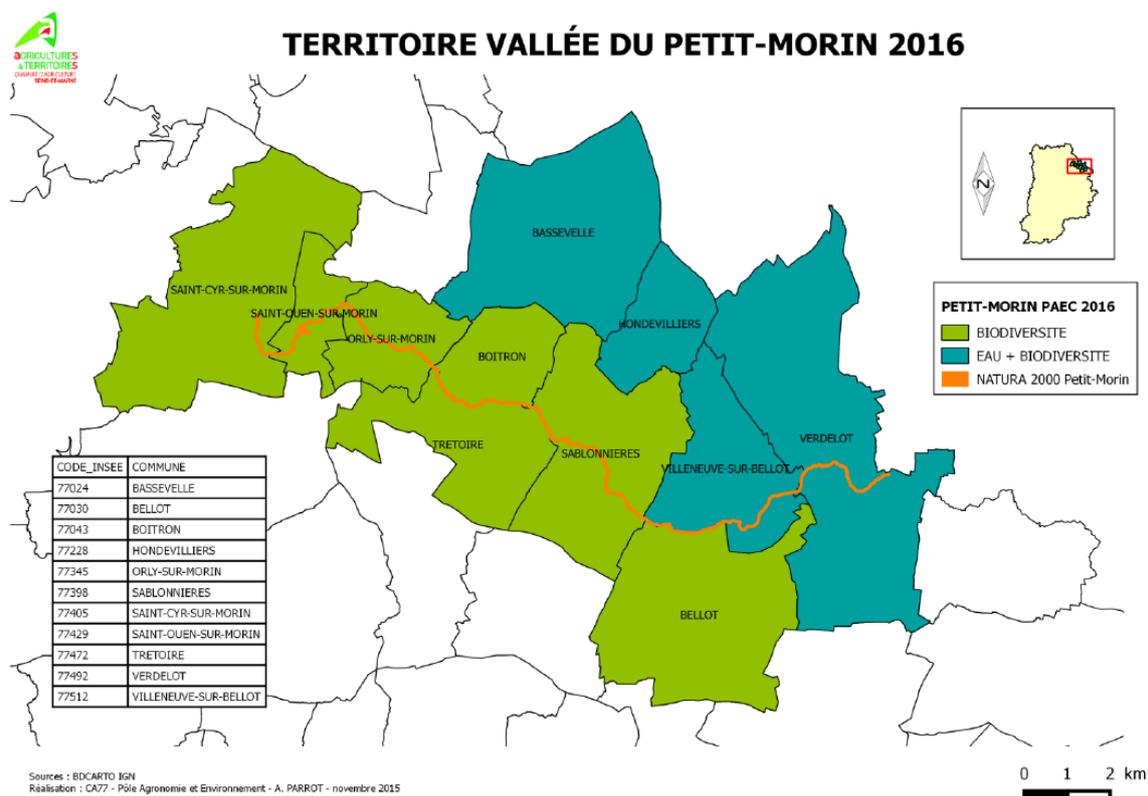


Figure 1 : Territoire PAEC Vallée du Petit Morin porté par la CA77 (Source : CA77)

## 6.1 Autres contrats

### 1.1.6. Projet de restauration de la continuité écologique de deux moulins à Villeneuve sur Bellot

En lien avec l'aménagement de l'ENS de la Nebourg, un projet de restauration de la continuité écologique de deux moulins à Villeneuve sur Bellot a été initié en 2014.

Le syndicat du Petit Morin portera l'étude. La cellule SEPOMA du conseil départemental assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une réunion a été organisée le 18 mars 2021 avec la propriétaire du moulin de Villeneuve-sur-Bellot pour discuter du projet.

## 6.2 Animation foncière

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contacté, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du cours d'eau.

## **7 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ; ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE**

### **7.1 Organisation de la gouvernance du site**

#### **1.1.7. Organisation de réunion du comité de pilotage**

Un comité de pilotage s'est tenu le 9 septembre 2021 au siège de la Communauté de Communes des 2 Morin à la Ferté-Gaucher. La présentation ainsi que le compte-rendu de la réunion sont disponibles sur la page internet du site Natura 2000 (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin/documents-a-telecharger>).

#### **1.1.8. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

### **7.2 Gestion administrative et financière**

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- ✓ Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- ✓ Le suivi du marché d'animation avec la CC2M, bons de commande et facturation
- ✓ Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- ✓ La réalisation du bilan d'animation pour 2021 : Bilan d'animation et rapport du suivi écologique du site.

### **7.3 Mise à jour du DOCOB**

Des dernières modifications ont été apporté sur la nouvelle version actualisée du DOCOB.

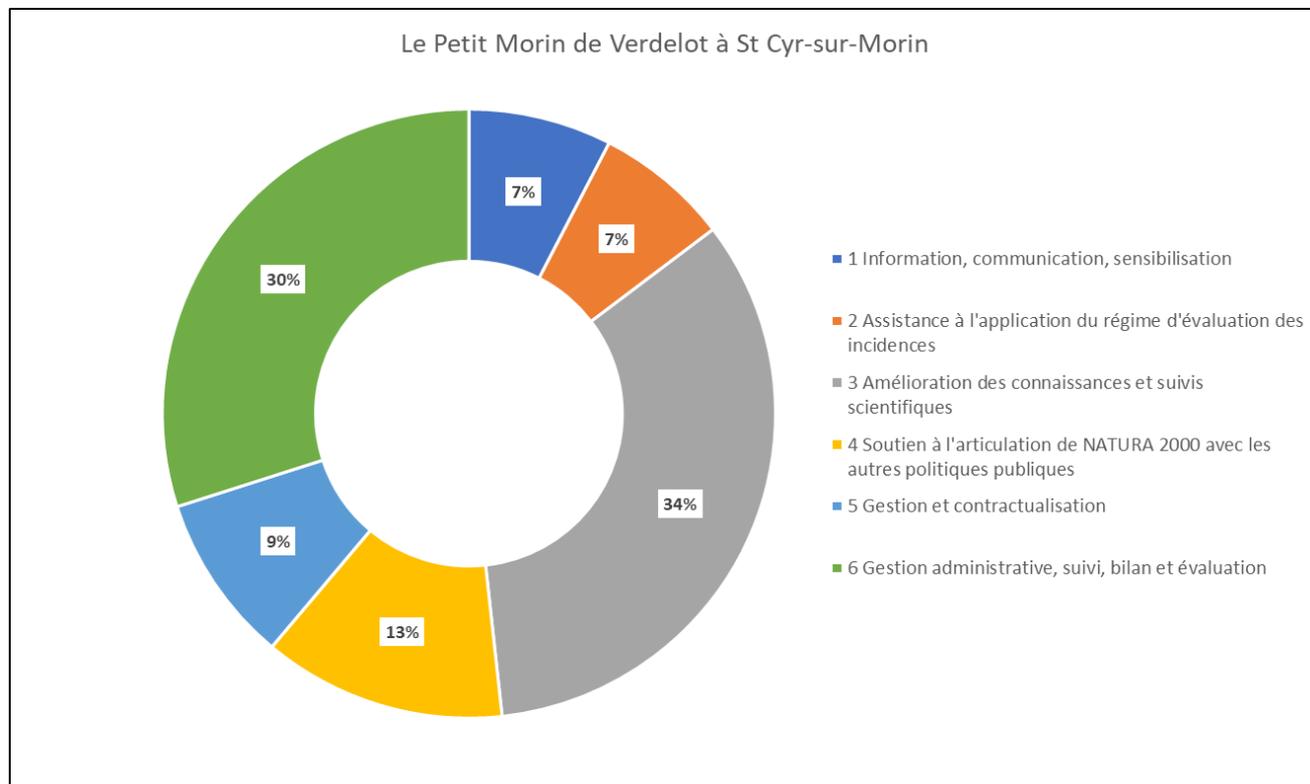
Le contenu du DOCOB a été approuvé par les membres du comité de pilotage lors du COPIL du 3 juin 2021. Il a ensuite été soumis à la consultation publique entre août et septembre 2021.

La version définitive devra ensuite être approuvée par arrêté préfectorale.

## 8 SYNTHÈSE

En 2021, le temps passé pour animer le site Natura 2000 et réactualiser le DOCOB a été de **58 jours**.

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :



**Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 Petit Morin pour l'année 2021**

En 2021, les activités principales de l'animatrice ont porté sur les suivis scientifiques ainsi que sur la gestion administrative du site. Cette dernière représente une part importante de l'animation du site car elle comprend la mise à jour du DOCOB ainsi que l'organisation des COPIL, des différents suivis scientifiques ainsi que la rédaction des différents bilans.